

ALLIANCE DES FEMMES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

La présidente de l'AFFC réagit à la décision de la Cour suprême américaine

Ottawa, 4 juillet 2022 – L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) est troublée à la suite de la décision de la Cour suprême américaine d'annuler le droit à l'avortement. La présidente de l'AFFC, Nour Enayeh, réagit à l'annonce en émettant la déclaration suivante :

« La décision prise par la Cour suprême américaine d'annuler le droit à l'avortement est un énorme recul pour les femmes et pour les personnes de diverses identités de genre. Il est incompréhensible qu'en 2022 cette discussion doit encore avoir lieu puisque ce droit a été acquis il y a plus de 50 ans aux États-Unis et dans les années 1980 au Canada. Les raisons qui poussent une personne à avorter peuvent être variées et ne regardent que la personne qui prend cette décision.

Cette décision fait ressortir les inégalités qui existent entre les différents groupes de femmes quant à l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive et aura comme conséquence de les exacerber davantage. En effet certains groupes, tels que les femmes autochtones, les personnes trans, les femmes racialisées ou encore les femmes marginalisées font face à des obstacles variés dans l'accès à ces services.

Au Canada, l'accès à l'avortement reste toujours parsemé d'obstacles. La distance pour accéder au service d'avortement et les frais de déplacements que cela engendre est un énorme frein pour toute femme ou personne qui désire se prévaloir de ce service. Toutefois pour les femmes francophones et acadiennes, le plus grand obstacle demeure l'accès à ce service dans leur langue.

L'annulation de ce droit fondamental n'empêchera pas pour autant les femmes d'y avoir recours, parfois dans des situations qui mettent leur santé et leur sécurité à risque. Malheureusement, cette décision illustre que ce droit fondamental n'est pas garanti. Nous sommes solidaires envers toutes les femmes et les personnes de diverses identités de genre et nous continuerons de revendiquer ce droit afin que toutes les personnes qui le souhaitent puissent y avoir accès de manière équitable. »

– 30 –

L'AFFC assure la mobilisation et le développement de son réseau pour mieux défendre les droits des femmes francophones et acadiennes et ainsi, créer une société féministe et inclusive.

Source :

Alexandra Lafontaine, agente de communications et aux relations publiques
Alliance des femmes de la francophonie canadienne

info@affc.ca